

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

MAR 6 1978



UN/SA COLLECTION

# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

**2044<sup>e</sup>** SÉANCE : 31 OCTOBRE 1977

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2044) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420) . . . . .	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2044<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le lundi 31 octobre 1977, à 10 h 30.

*Président* : M. Rikhi JAIPAL (Inde).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2044)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420).

*La séance est ouverte à 12 h 30.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément aux décisions prises par le Conseil à ses séances précédentes, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, du Botswana, du Ghana, de la Guinée, de la Guyane, du Lesotho, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de la République-Unie du Cameroun, du Sénégal, de la Somalie, du Soudan, du Togo, de la Tunisie et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Bedjaoui (Algérie), M. M. Baroody (Arabie Saoudite), M. Tlou (Botswana), M. Boatou (Ghana), M. Camara (Guinée), M. Jackson (Guyane), M. Molapo (Lesotho), M. Kane (Mauritanie), M. Poisson (Niger), M. Garba (Nigéria), M. Oyono (République-Unie du Cameroun), M. Kamara (Sénégal), M. Hussen (Somalie), M. Medani (Soudan), M. Kodjovi (Togo), M. Mestiri (Tunisie) et M. Dinh Ba Thi (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le premier orateur est le représentant de la Somalie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

3. M. HUSSEN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois d'octobre. La précieuse contribution apportée dans le passé par votre pays au problème de l'Afrique du Sud est bien connue. Le mahatma Gandhi, qui a joué un rôle de premier plan dans la lutte contre les maux de l'*apartheid*, était un fils de votre pays. C'est l'Inde qui a pris l'initiative de faire inscrire le problème de l'*apartheid* à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

4. Je vous connais personnellement depuis 1954, époque à laquelle vous vous êtes rendu en Somalie, mon pays, qui se trouvait alors sous le régime de tutelle des Nations Unies; vous y êtes venu en tant que membre d'une mission de visite des Nations Unies et vous avez personnellement épaulé la cause de notre peuple dans sa lutte pour son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Ayant ceci présent à l'esprit, c'est pour moi une heureuse coïncidence que de vous voir présider aujourd'hui le Conseil. Je suis tout à fait convaincu que sous votre sage direction celui-ci abordera la tâche qu'il a devant lui de façon pragmatique et que ses délibérations le conduiront au résultat escompté.

5. Ma délégation est heureuse de l'occasion qui lui est donnée de joindre sa voix aux voix déjà nombreuses de protestation qui se sont élevées au Conseil de sécurité, et en fait dans le monde entier, pour dire leur indignation devant les actes les plus récents perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud en vue de réprimer les forces de la raison, de la modération et de la justice dans ce pays.

6. Tout comme la majorité des Etats africains, nous nous réjouissons de l'unanimité et de la vigueur des condamnations actuelles contre le régime de Vorster, mais il convient de rappeler avec une note de pessimisme que le même tollé s'était élevé lors des massacres de Sharpeville et de Soweto, lors de l'emprisonnement de tant de combattants de la liberté et lors du décès en prison d'un grand nombre d'adversaires de l'*apartheid* qui ont partagé le même destin tragique que Steve Biko.

7. Les assassinats, les tortures, les incarcérations et les arrestations arbitraires ainsi que le bannissement et la censure ne sont pas des outils nouveaux pour ce régime qui prétend représenter et défendre la civilisation occidentale en Afrique australe. Toutefois, pour révoltantes que soient les mesures répressives que nous condamnons aujour-

d'hui, des atrocités analogues ont été infligées à d'innombrables Sud-Africains de toutes races dont le seul crime était de s'opposer à un régime raciste érigé en institution en Afrique du Sud.

8. Les pays du tiers monde s'efforcent depuis longtemps de maintenir l'attention de la communauté internationale fixée sur cette situation et d'obtenir des mesures internationales efficaces contre l'*apartheid*, système continuellement et universellement condamné en tant que crime contre la conscience de l'humanité. Malheureusement, ces efforts ont toujours échoué, surtout parce que les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, qui sont convaincus que leurs intérêts économiques passent avant tout effort visant à soulager les souffrances de la majorité opprimée, ont minimisé la menace que l'*apartheid* représentait pour la paix en raison des avantages qu'ils ont là-bas. En conséquence, la seule évolution dans la situation en Afrique du Sud au cours des trois dernières décennies a été la réalisation de toutes les prédictions et de toutes les craintes qui avaient été exprimées face aux dangers éventuels de l'*apartheid* en tant que menace à la paix et à la sécurité intérieures, régionales et internationales.

9. Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas oublier un seul instant que des modifications radicales ont lieu en Afrique du Sud. Des centaines de dirigeants africains dévoués, des centaines de leaders d'origine non africaine en Afrique du Sud et de nombreux partisans ont par leurs efforts et leur abnégations fait connaître au monde leur volonté de créer une société ouverte présentant des chances égales pour tous. De jeunes Africains pénétrés d'un courage inspiré ont été amenés à se lancer dans un élan nouveau de protestations organisées face à la violence et à la brutalité de la police et face à l'Organisation fasciste d'une minorité blanche au pouvoir. Nul ici ne saurait ne pas prendre conscience du fait qu'il ne se passe pas un jour sans que des communiqués de presse rendent compte de ce que certains de ces jeunes courageux ont fait de leur vie dans la lutte pour une juste société. Mais ils ne sont que l'avant-garde d'un mouvement national qui a amorcé sa lutte légitime pour la libération avec un élan dont il faudra bientôt tenir compte.

10. L'exportation de l'*apartheid* en Namibie et au Zimbabwe par le régime de Vorster a entraîné les plus graves conséquences. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et sa guerre de répression contre le peuple namibien sont une cause continue de conflit régional et de tension internationale. Le plein appui que Pretoria accorde au régime illégal d'Ian Smith au Zimbabwe contribue directement à cette guerre sanglante et trop longue qui empêche le peuple du Zimbabwe d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Dans un cas comme dans l'autre, il y a menace constante pour les Etats africains voisins, à savoir l'Angola, la Zambie, le Mozambique et le Botswana, qui sont victimes d'agressions de la part du régime minoritaire raciste. Dans un cas comme dans l'autre, l'Afrique du Sud a violé avec mépris la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité.

11. L'*apartheid* joue un autre rôle sinistre dans les affaires internationales. Sous prétexte de représenter le bastion "de la civilisation et des intérêts occidentaux" dans la région, le régime de Pretoria essaie de subordonner un problème

essentiellement africain à des vues de grande puissance dans un complot à peine déguisé dont l'objet est de détourner l'attention du monde de la question réelle en jeu, à savoir l'*apartheid*. Ce prétexte et cette tentative doivent être rejetés avec tout le mépris qu'ils méritent. Il ne faut pas se méprendre sur les réalités de la situation en Afrique australe aujourd'hui. Par les mesures de répression récemment prises contre toutes les organisations et tous les dirigeants de mouvements pour une société juste en Afrique du Sud, M. Vorster a transmis un message très clair aux amis traditionnels et aux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud. Ce message leur a dit qu'il n'avait que mépris pour leur plan inapplicable visant à réaliser un changement en recourant à des relations amicales et à une coopération économique, de même que pour leurs futiles tentatives d'aboutir à un règlement négocié des problèmes fondamentaux de l'Afrique australe.

12. La question à laquelle la communauté mondiale attend anxieusement une réponse est celle de savoir si les alliés traditionnels de l'Afrique du Sud au Conseil de sécurité s'abriteront une fois de plus derrière de simples condamnations de l'*apartheid* et expressions de regret quant au sort de ses victimes ou s'ils sont prêts à adopter une politique plus positive qui serait à la hauteur de l'application de mesures que la situation exige. Ma délégation espère que les mesures que le Conseil est sur le point de prendre seront enfin conformes aux principes des Nations Unies.

13. A cet égard, les mesures annoncées par le président Carter à sa conférence de presse du 27 octobre, à la suite des mesures répressives récemment prises par le régime de Pretoria, sont, de l'avis de beaucoup, très loin de ce qu'attend la communauté internationale. La décision des Etats-Unis et des autres Etats occidentaux membres du Conseil d'appliquer un embargo sur les armes sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies est un pas en avant par rapport à la position bien connue de ces gouvernements tendant à opposer un veto à l'application de toute forme de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud. Mais nous savons tous que le régime minoritaire en Afrique du Sud a déjà été doté d'énormes stocks d'armements militaires par ses alliés traditionnels du monde occidental. Nous savons aussi que le régime de Pretoria lui-même possède un complexe militaire industriel capable de fabriquer des quantités suffisantes d'armes les plus modernes, avec lesquelles il pourra réprimer les aspirations légitimes de la majorité sans défense en Afrique du Sud. Nous avons espéré que le président Carter annoncerait, au nom de son administration, des mesures plus vigoureuses qui représenteraient une réaction appropriée à la grave situation qui se déroule actuellement en Afrique du Sud. Ma délégation estime que toutes mesures qui seraient en deçà de sanctions économiques pleines et complètes, comme le prévoit le Chapitre VII de la Charte, non seulement seraient contraires à l'esprit de l'Organisation mais ne conduiraient à aucun résultat concret.

14. Il est avant tout urgent de décréter contre l'Afrique du Sud un embargo obligatoire sur les armes et sur toutes relations économiques avec ce pays, pour un temps indéterminé, jusqu'à ce que les objectifs des Nations Unies soient réalisés. L'accumulation frénétique d'armes dans ce pays vise évidemment à son asservissement sous la domination de

la minorité raciste. Le militarisme sud-africain constitue une menace directe pour les Etats africains indépendants voisins. Les puissances occidentales qui ont sans vergogne pris les premières mesures devant permettre à l'Afrique du Sud de se doter des armes les plus modernes, et même de la capacité nucléaire, déclarent maintenant qu'elles sont effrayées devant ce monstre militaire qu'elles ont enfanté. Si elles ne peuvent plus prévenir le mal, elles pourraient au moins s'abstenir à l'avenir de maintenir est de renforcer la machine militaire qui protège le bastion de l'*apartheid*.

15. Ma délégation a toujours appuyé, et continuera d'appuyer, l'isolement diplomatique, social et économique du régime de Vorster en Afrique du Sud, jusqu'à ce que la minorité au pouvoir admette l'égalité de tous les hommes dans ce beau pays d'Afrique. En particulier, nous pensons que la cessation d'investissements étrangers en Afrique du Sud et l'application de sanctions commerciales constitueraient un pas important pour faire comprendre au régime de Vorster à quel point la communauté internationale abhorre l'*apartheid*. De toute évidence, des sanctions économiques ne seraient efficaces que si tous les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud agissaient avec vigueur et de concert. Ma délégation estime donc que ce serait faire un pas constructif si ces pays se livraient à des consultations conjointes sur les modalités propres à imposer des sanctions économiques efficaces à l'Afrique du Sud. A cet égard, il convient de rappeler l'exemple très louable des Etats africains de première ligne, qui ont consenti de gros sacrifices nationaux pour respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

16. Il est temps que les faits et les événements qui se déroulent en Afrique du Sud soient reconnus pour ce qu'ils sont véritablement. La gravité de la situation a empiré avec le temps et nous sommes totalement convaincus que le régime raciste d'Afrique du Sud a la ferme volonté de maintenir sans changement l'usurpation des droits de la majorité écrasante de la population d'Afrique du Sud par une minorité blanche qui pratique l'*apartheid*. Les déclarations de tous les orateurs précédents le confirment et tous nous mettent en garde contre la situation explosive à laquelle nous devons actuellement faire face. On ne saurait trouver de solution que par des mesures positives et fermes. Le Conseil de sécurité, organe auquel la Charte a confié l'autorité nécessaire pour maintenir la paix et la sécurité, a seul le pouvoir de prendre des mesures efficaces. L'attention de la communauté mondiale est maintenant braquée sur le Conseil, et nous avons atteint le point où tout retard donnerait au régime de Vorster plus de temps encore pour intensifier ses efforts en vue de réduire au silence les forces qui s'opposent à l'*apartheid* et d'étendre la destruction, ce qui aboutirait à une situation hors de contrôle. Des mesures fermes doivent être prises dès aujourd'hui par le Conseil en vertu du Chapitre VIII de la Charte.

17. Les dispositions des quatre projets de résolution présentés par les membres africains du Conseil répondraient, si ces projets étaient adoptés et fidèlement appliqués, aux principaux aspects de la grave situation qui existe actuellement en Afrique du Sud.

18. Je voudrais terminer ma déclaration en citant les paroles de M. Tambo, président de l'African National

Congress d'Afrique du Sud, telles qu'elles ont été rapportées par M. Makatini :

"Les racistes et les fascistes d'Afrique australe jouissent pour le moment du soutien de ce qu'ils considèrent comme des forces puissantes. Cependant, nous sommes animés par une juste cause et par la volonté d'être libres."  
[2037<sup>e</sup> séance, par. 75.]

19. M. VON WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [interprétation de l'anglais] : Les événements du 19 octobre, que le Conseil de sécurité a examinés au cours des derniers jours, sont un défi lancé à tous ceux qui, en Afrique du Sud et ailleurs, ont oeuvré sans relâche pour un changement pacifique en Afrique du Sud, pour l'élimination de la discrimination raciale et pour que tous les groupes de la population du pays jouissent effectivement des droits fondamentaux de l'homme. Les mesures prises par le Gouvernement sud-africain ont porté un coup très dur à tous les efforts entrepris pour mettre fin à l'escalade de la violence en Afrique australe. Ceux qui estiment que la dignité humaine et l'égalité politique sont les fondements incontestables de toute société humaine ne sauraient demeurer indifférents devant une telle situation.

20. Il y a quelques mois seulement, le Conseil de sécurité a été saisi de la situation en Afrique du Sud. Quelques semaines à peine se sont écoulées depuis que la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid* tenue à Lagos a lancé un appel urgent contre l'*apartheid*. Le Gouvernement sud-africain, toutefois, est resté sourd à tous les appels, se refusant à considérer le problème de la discrimination raciale dans toute son ampleur et à renoncer aux illusions qui empêchent les réformes pacifiques.

21. Dans la déclaration que j'ai faite au Conseil le 30 mars dernier [1998<sup>e</sup> séance], j'ai souligné que c'est uniquement quand un Etat est disposé à honorer les obligations et les engagements qui sont les siens aux termes du droit international qu'il peut espérer être un partenaire à part entière des autres Etats. Nous avons tous maintes fois exhorté l'Afrique du Sud à changer de politique. Il faut que cessent les bannissements, les interdictions, les détentions et les actes de répression. Les tenants de l'*apartheid* en Afrique du Sud doivent comprendre que la répression se retournera contre la population blanche elle-même et que cela détruira la bonne volonté de ceux qui, jusqu'ici, étaient prêts au dialogue et à la coopération.

22. Le Gouvernement fédéral est consterné de voir le tour que prend la situation en Afrique du Sud : les événements de Soweto et la mort de Steve Biko en sont les résultats les plus tragiques. Nous n'accepterons pas l'argument selon lequel la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique ne sont pas toujours pleinement reconnues et sont même souvent violées dans d'autres parties du monde et que, de ce fait, les événements survenus récemment en Afrique du Sud, placés dans ce contexte, devraient être considérés comme étant moins graves.

23. La République fédérale d'Allemagne a demandé instamment au Gouvernement sud-africain d'abroger immédiatement les graves mesures qu'il a prises. Elle a rappelé son ambassadeur à Pretoria pour faire rapport au Gouvernement

fédéral, et elle évalue actuellement les conséquences des récents événements d'Afrique du Sud sur ses relations bilatérales avec ce pays.

24. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne réaffirme que la politique d'*apartheid* constitue une grave violation des droits de l'homme et des engagements internationaux de l'Afrique du Sud elle-même. Ce qui se passe en Afrique du Sud rend impérative une réaction nette de la communauté internationale.

25. A un moment où le respect des droits de l'homme est devenu la responsabilité du monde entier, on ne saurait passer sous silence de tels événements. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent maintenant s'opposer activement à une politique qui aggrave encore les conflits qui existent dans la région et compromet les efforts prolongés consentis pour aboutir à une solution sans recourir à la force. Le Conseil de sécurité doit dire à tous les Etats de façon péremptoire que la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud ne peut qu'accroître la tension dans la région et doit donc cesser. La République fédérale d'Allemagne, pour sa part, observe depuis 1963 un embargo volontaire sur les armes vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

26. A notre avis, l'acquisition d'armes par l'Afrique du Sud dans les circonstances actuelles est une menace à la paix et à la sécurité. Aussi sommes-nous prêts à accepter et à appuyer de notre vote un embargo obligatoire sur les armes au titre du Chapitre VII de la Charte. C'est là, selon nous, une décision grave et importante, et c'est la première fois depuis sa création que l'Organisation des Nations Unies prend une telle mesure à l'encontre d'un Etat Membre. Par cette décision, nous voulons que l'Afrique du Sud prenne conscience de la gravité de la situation, qui s'est encore détériorée depuis les dernières mesures prises. L'Afrique du Sud doit comprendre que la communauté internationale ne peut demeurer passive quand ont lieu de tels événements. Cette décision du Conseil devrait être un avertissement des plus sérieux. Toutefois, elle ne devrait pas barrer la voie à un dialogue constructif que dernièrement certains signes ont pu laisser espérer, du moins pour ce qui est de la Namibie.

27. Le Gouvernement fédéral est décidé à contribuer par tous les moyens dont il dispose à des changements pacifiques en Afrique australe. Il continuera d'appuyer tous les efforts en vue de régler par la négociation les questions de Namibie et de Rhodésie. De concert avec tous les autres Etats qui sont prêts à le faire, nous continuerons d'oeuvrer par des moyens pacifiques à la réalisation du droit à l'autodétermination dans toute l'Afrique australe afin que les populations de races différentes puissent vivre ensemble dans l'égalité et la coopération. Ce n'est que de la sorte que nous pouvons espérer éviter de dangereux conflits.

28. Dans le domaine économique, la République fédérale d'Allemagne, avec ses partenaires de la Communauté européenne, a élaboré un code de conduite pour les filiales en Afrique du Sud de sociétés ayant leur siège dans la zone de la Communauté. Nous voulons par là abolir la discrimination dont pâtissent les travailleurs noirs, instaurer l'égalité des salaires et encourager les activités syndicales. Pour nous, cela contribuerait grandement à l'élimination de l'*apartheid*.

Dans une société industrielle moderne, l'intégration sociale de la population laborieuse est indispensable.

29. Nous sommes prêts à user de toute l'influence économique dont nous disposons pour oeuvrer activement en faveur d'un changement. Nous estimons toutefois — et ici je songe aux observations que vient de faire le représentant de la Somalie — qu'isoler complètement l'Afrique du Sud en ce moment nous ôterait toute possibilité d'exercer une influence quelconque. Mon gouvernement ne voit pas le moindre avantage à cesser dès maintenant tout dialogue politique avec le Gouvernement sud-africain, mais il conjure une fois de plus l'Afrique du Sud de sortir de l'enlèvement où la maintient sa politique stérile de discrimination raciale et de reprendre sa place dans la communauté des nations.

30. M. LEPRETTE (France) : Les récentes mesures répressives prises par les autorités d'Afrique du Sud à l'encontre de plusieurs organisations noires et de leurs dirigeants ont profondément ému le peuple et le gouvernement de mon pays. Parce qu'elles s'inscrivent dans la fausse logique de l'inacceptable, de l'abominable système d'*apartheid*, elles ne peuvent que susciter notre indignation. Mon pays a toujours prôné et s'honore de pratiquer scrupuleusement la démocratie, dont l'*apartheid* est la négation la plus flagrante. Nous croyons profondément à l'égalité de tous les hommes; nous condamnons sans restriction un système qui fait des différences ethniques le critère en fonction duquel ceux qui détiennent le pouvoir s'attribuent les privilèges et distribuent les pires humiliations.

31. Le système d'*apartheid* est inadmissible parce que c'est un système qui isole, et qui isole à la fois ceux qui ont à le subir et ceux qui le pratiquent, croient-ils, à leur profit. Il isole ceux qui en sont les victimes dans un univers qui les humilie et les prive des libertés et des garanties les plus élémentaires. Mais il enferme aussi les partisans de cette politique dans une aventure absurde du tout ou rien qui les mène aujourd'hui aux pires excès et qui risque de conduire le pays à la catastrophe. La mort de Steve Biko apparaît ici comme le plus récent de ces révoltants excès.

32. La persistance en Afrique australe, du fait de l'aveuglement de ceux qui se refusent aux évolutions indispensables, d'un foyer de haine et d'humiliations n'est pas seulement une insulte inacceptable à la dignité humaine; elle est lourde de menaces et risque de conduire à une escalade dans la violence. Ainsi que l'a dit M. de Guiringaud le 28 septembre dernier à l'Assemblée générale<sup>1</sup>, le risque de voir s'aggraver les tensions et éclater des guerres raciales ne cesse de s'accroître.

33. La délégation française estime que le Conseil de sécurité doit tenir compte de l'émotion suscitée dans le monde, et particulièrement en Afrique, par les mesures répressives prises par les autorités sud-africaines. Les mois, les années qui s'écoulent accroissent l'impatience légitime des pays africains, plus sensibles encore que d'autres à la discrimination raciale sur laquelle est fondé le régime d'*apartheid*. C'est d'ailleurs l'opinion internationale tout entière qui s'émeut de ce qu'il ne soit point porté remède à

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 10<sup>e</sup> séance, par. 182.

cette situation inadmissible. En un mot, l'affaire de l'*apartheid* n'est plus l'affaire intérieure d'un Etat; elle concerne et préoccupe légitimement la communauté internationale tout entière. Il est dès lors nécessaire que cette communauté prenne des mesures destinées à faire comprendre aux autorités sud-africaines qu'il leur faut mettre un terme à ces pratiques à la fois condamnables et dangereuses.

34. A de multiples reprises, notre organisation et nos pays ont exprimé leur réprobation aux autorités sud-africaines et ont condamné la politique de répression. Ces avertissements n'ont pas été compris. Il faut que les autorités sud-africaines prennent conscience que par la politique d'*apartheid* elles font obstacle à la naissance d'une nation sud-africaine et s'aliènent ainsi les autres pays du continent.

35. Nul ne conteste ici que plusieurs races ont apporté leur contribution à la formation d'un ensemble sud-africain et que, quelle que soit leur couleur, tous ceux qui vivent en Afrique du Sud ont des droits égaux à partager un destin commun sur une même terre. On ne comprend pas par quelle aberration de l'esprit les autorités sud-africaines en sont venues à bâtir toute une politique sur la négation de ces faits évidents.

36. Il convient aujourd'hui d'aller plus loin. C'est le devoir du Conseil de sécurité de s'y employer. Ce sera à son honneur de le faire avec la sagesse qu'exigent les responsabilités qui sont les siennes.

37. Nous espérons que les mesures que nous allons adopter ouvriront une brèche dans ce que le représentant de la

France avait appelé l'an dernier "l'espace absurdemement clos de l'*apartheid*"<sup>2</sup>. Elles doivent être conçues pour amener le Gouvernement sud-africain à prendre conscience de son isolement et le conduire à entreprendre les évolutions politiques nécessaires.

38. J'ai noté que plusieurs représentants africains avaient dans leur déclaration, laissé une place au champ de la négociation. La France partage ce souci. Soyons fermes, mais soyons sages, comme il incombe à ce conseil. Préservons les chances de trouver aux problèmes de cette partie de l'Afrique des solutions pacifiques répondant aux aspirations légitimes de tous les peuples de la région.

39. Mais il est un point sur lequel nous devons prendre aujourd'hui une position tout à fait nette. Sur le plan strictement juridique, il ne saurait être question de dénier à un pays quelconque le droit de légitime défense inscrit à l'Article 51 de la Charte. Toutefois, ce dont il s'agit ici, dans le contexte des mesures répressives récemment prises par le Gouvernement sud-africain, c'est de se prémunir et de protester contre une accumulation d'armements à des fins de répression intérieure.

40. Tenant dûment compte de tous ces éléments et de la préoccupation légitime de la communauté internationale tout entière, mon gouvernement a décidé de voter en faveur d'un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud.

*La séance est levée à 13 h 15.*

---

<sup>2</sup> *Ibid.*, trente et unième session, Séances plénières, 50<sup>e</sup> séance, par. 52.

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---